



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00693210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/10/2022

### Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

#### Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

#### Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

#### Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

**OBJET :** 25. Emergences - Troisième attribution 2022

Délibération n° 2022/006932

## Emergences - Troisième attribution 2022

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 14/09/2022 | Favorable unanime |

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des aides, au titre du dispositif Emergences porté par la Ville de Besançon en partenariat avec les structures culturelles du territoire, à des associations supports des activités et projets d'artistes bisontins émergents dans le domaine des musiques actuelles et du spectacle vivant.

Pour rappel, dans le cadre de deux précédentes sessions d'attributions en 2022, le Conseil Municipal a décidé de soutenir 7 associations afin d'accompagner leurs projets de création et/ou de diffusion, pour un montant total de 13 200 €.

Pour cette troisième session d'attribution, il est proposé d'apporter des subventions à 2 associations afin de soutenir leurs projets de création et/ou de diffusion, pour un montant total de 3 500 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à l'expérimentation artistiques, la Ville de Besançon accompagne les jeunes artistes du territoire à travers un dispositif dédié, Emergences, initié en 2005 et prolongeant une politique culturelle en faveur de celle-ci engagée vingt ans auparavant avec Les Rencontres Jeune Création et Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

### I. Présentation du dispositif Emergences et contexte de crise sanitaire

Emergences est tout à la fois un laboratoire d'expérimentations artistiques, le reflet de la richesse culturelle bisontine et l'expression de l'engagement conjoint des acteurs culturels professionnels du territoire en faveur de la jeune création.

En 2018, afin de répondre à ces enjeux et aux évolutions du secteur, le dispositif Emergences a élargi ses domaines d'intervention et renouvelé les modalités de son accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et à la temporalité des différents projets artistiques, qui font l'objet d'un suivi, à différents stades d'avancement, par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires, Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon, le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, La Rodia - Scène des musiques actuelles, le Service culturel du Crous Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon.

Actuellement, une vingtaine de projets/artistes, à différents stades d'avancement dans leurs démarches de professionnalisation et de création, font l'objet d'un suivi par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires.

En outre, si la crise sanitaire a affecté et affecte encore le secteur artistique et culturel (report des projets, embouteillage dans les structures de diffusion, incertitudes sur les diffusions et engagements...), les jeunes artistes, généralement confrontés à une structuration précaire, ont subi de manière accrue les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Deux structures de création dans le domaine des musiques actuelles et du spectacle vivant, ayant sollicité l'appui du dispositif Emergences à des étapes diverses de développement de leurs projets artistiques, ont déposé une demande de soutien financier conduisant aux propositions d'aides suivantes, une subvention à un nouveau projet artistique et une aide complémentaire à une jeune compagnie en cours de professionnalisation développant un projet de spectacle pluridisciplinaire.

## **II. Propositions de subventions à des associations porteuses des projets et activités d'artistes émergents du territoire, au titre du dispositif Emergences**

### *A/ Association 97'Records - Projet 2097 / musiques actuelles*

Créé en 2020, le jeune groupe bisontin 2 097, composé de 5 membres, Victor Walger, batteur, Antonin Guerret, guitariste, Charly Adam, guitariste, Malo Lacroix Guidé, bassiste et Margaux Barbey, chanteuse, développe un rock progressif ou post-rock. Après un début centré autour de reprises, le groupe développe ses compositions personnelles à l'occasion de son premier EP autoproduit. Sa sortie est toutefois rendue difficile par la période de crise sanitaire qui réduit nettement la possibilité pour le groupe de le présenter sur scène.

Accompagné artistiquement par La Rodia depuis 2021 et désormais entouré de régisseurs professionnels, le groupe travaille et affine les différents axes de son identité artistique au cours de plusieurs résidences et concerts. En novembre 2021, les cinq membres se produisent notamment en première partie du groupe Last Train à La Rodia.

En complément de la définition d'une nouvelle direction artistique, d'un programme de résidence pour élaborer une création lumière et de nouvelles compositions en préparation, le groupe envisage la création de plusieurs supports afin de développer son projet musical avec une ambition professionnelle. D'ici la fin d'année, il prévoit notamment la réalisation d'une captation live à La Rodia pour disposer d'un outil de promotion du groupe reflétant son évolution et son travail actuel, afin de démarcher les professionnels et candidater à des tremplins, comme les Inouïs du Printemps de Bourges en 2023.

**Afin de soutenir la professionnalisation et l'aboutissement du projet musical du groupe de 2 097, en particulier sa résidence à La Rodia et la captation live, il est proposé d'apporter une subvention de 1 500 € à l'association 97'Records.**

### *B/ Association compagnie Sous Ton Nez - Les Glâneurs de Rêves / spectacle vivant*

Fondée en 2020, la compagnie bisontine Sous Ton Nez accompagne les projets du circassien Vincent Crochon, dont le parcours récent a été jalonné de stages et de la formation professionnelle dispensée par l'association Passe-Muraille. L'association compagnie Sous Ton Nez poursuit son processus d'implantation sur le territoire et de structuration professionnelle, pour laquelle elle a d'ailleurs bénéficié d'une aide de 1 000 € du dispositif Emergences lors du Conseil Municipal de mai 2021. Implantée depuis quelques mois à la Bâtisse, espace d'activités artistiques mutualisé au sein du quartier Battant, elle a su développer un réseau de structures et partenaires autour de ses projets.

Actuellement, la compagnie finalise sa première création, *Les Glâneurs de Rêve*, spectacle pluridisciplinaire, mêlant danse, jeu et musique, en partie improvisé et interactif. Porté par 3 interprètes au plateau, Vincent Crochon, Loulou Carré, Eloi Coqueret, cette forme évolue via un processus particulier, le spectacle se créant avec le public, en jouant. Après plusieurs tests et étapes dans une diversité de lieux et structures, tels le Café des Pratiques, Les Artistes à la Campagne, la maison de quartier Nelson Mandela ou les Bains Douches, la compagnie entame sa dernière phase de création avant la première, prévue lors du Festival du Bitume et des Plumes en octobre 2022.

Pour cette dernière étape pour laquelle l'association bénéficie d'une coproduction du festival et d'un soutien du dispositif « Été culturel 2022 » de la DRAC pour réaliser trois « Glaneries » en public, elle investit différents lieux et travaille avec des regards extérieurs professionnels, en particulier Olivia David Thomas, de la Compagnie bisontine A demain j'espère.

**Afin de soutenir l'association compagnie Sous Ton Nez pour finaliser et diffuser sa création *Les Glâneurs de Rêves*, il est proposé de lui apporter une subvention de 2 000 €.**

En cas d'accord, la dépense totale de 3 500 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.33.6574 0022185.10032. Elle fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de la subvention à chacune des associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association 97'Records ;
- 2 000 € à l'association compagnie Sous Ton Nez.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,  
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.